

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-249**

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHE à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

**Absent(s) :**

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2022 - Avances sur subventions et participations par anticipation au budget primitif 2022.

Chaque année, courant janvier, une avance sur subventions et sur contributions est versée aux principales structures financées par la Ville (associations et clubs sportifs professionnels, Centre Communal d'Action Sociale, organismes de regroupement) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier trimestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le Conseil municipal.

Pour l'année 2022, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une avance sur subventions et sur contributions pour les bénéficiaires suivants :

Avances sur subventions	Montants €
<b>Culture</b>	
Bilaka	6 000
Cinéma et Cultures	25 000
Compagnie Illicite Bayonne	15 000
La Locomotive	10 000
Quartier latin	12 000
Praxis	12 000
Oreka	10 000
Haizebegi	7 000
Ezkandrai	6 000
<b>Total Culture</b>	<b>103 000</b>
<b>Enfance, jeunesse et éducation</b>	
Crèche L'Arche de Noé	30 000
Crèche Luma Baiona	10 000
Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre-Ville	40 000
Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris	30 000
Espace Parents Enfants Crèche Babinou	10 000
Patronage laïque des petits bayonnais	100 000
Uda Leku	15 000
<b>Total Enfance, Jeunesse, Education</b>	<b>235 000</b>
<b>Sports</b>	
Association Sportive Bayonnaise	33 000
Aviron Bayonnais Football club	65 000
Aviron Bayonnais Omnisports	150 000
Aviron Bayonnais Rugby amateur	62 000
Club Olympique Bayonnais	15 000
Les Croisés de Saint-André	15 000
Société Nautique de Bayonne	30 000
<b>Total Sports</b>	<b>370 000</b>
<b>Autres</b>	
Comité d'action sociale des collectivités territoriales de Bayonne	25 000
Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne	30 000
<b>Total autres</b>	<b>55 000</b>
<b>Total subventions</b>	<b>763 000</b>

<b>Avances sur contributions</b>	
Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak	25 000
Etablissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain	150 000
Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne	200 000
<b>Total contributions</b>	<b>375 000</b>
<b>Total général</b>	<b>1 138 000</b>

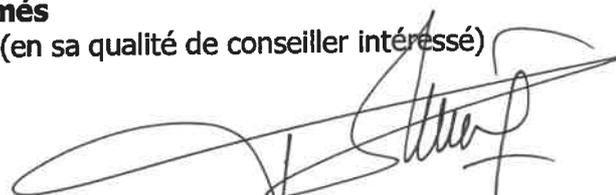
Par ailleurs, il convient de prévoir une avance d'un montant de 1 000 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale de Bayonne, montant qui sera mis en paiement en plusieurs tranches au vu de ses besoins effectifs de trésorerie.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement des avances sur subventions et sur contributions pour l'année 2022, telles que détaillées ci-dessus.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Non-participation au vote : 1, M. SEVILLA (en sa qualité de conseiller intéressé)



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
**David Tollis**  
Directeur général adjoint